

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout de trois nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **KERB FLO***

de la société DOW AGROSCIENCES SAS

enregistrée sous les n°2019-4600, 2019-4606 et 2019-4607

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms PROPYZ FLO 400 SC, PROPYTEX 400 SC et REDOUTABLE PLUS.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	KERB FLO ODIN TOPNET PROPYZ FLO 400 SC PROPYTEX 400 SC REDOUTABLE PLUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 371, rue Ludwig Van Beethoven 06560 VALBONNE France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - propyzamide
Numéro d'intrant	8400574
Numéro d'AMM	8400574
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 27 SEP. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

